

19 Juillet 1967

Le Docteur Yann DAOUAS
Médecin Chef de la Cité d'Accueil

n° 50 / CD

OBJET: Création d'une Maison des Jeunes
et de la Culture à la Cité d'Accueil

P.L. : un ex. des statuts.

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
1 Place Fontenay
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que dans le cadre des problèmes difficiles posés par les jeunes du Centre de Ste-Lyvoade, il vient d'être procédé à la création d'une Maison des Jeunes et de la Culture, association d'éducation populaire régie par la loi du 1.7.1901.

L'importance de cette initiative ne saurait vous échapper. En effet, il n'est plus possible en l'état actuel de laisser cette jeunesse livrée à elle-même dans une véritable ségrégation dont le résultat malheureusement prévisible n'a été jusqu'à ce jour qu'une délinquance, devant laquelle nous ne pouvons qu'être impuissants et attristés.

Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve a bien voulu encourager la création de cette association.

Je crois savoir, qu'il aurait rencontré Mr le Directeur de la Population et des Migrants, qui se serait montré favorable à une telle initiative, et qui accepterait de financer les émoluments d'un éducateur animateur recruté à temps plein par l'association dans le cadre de la Fédération de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Je vous serai reconnaissant de me tenir informé de la suite que vous voudrez bien donner à cette proposition.

Je me permets de vous préciser que la Fédération Française de la Maison des Jeunes et de la Culture vient de me faire savoir qu'elle tenait à notre disposition un éducateur moniteur.

..../..

J'ajoute que par ailleurs, un budget doit être établi conformément aux statuts. Il nous serait utile de savoir si le Ministère des Affaires Sociales serait susceptible par le F.A.S. de nous venir en aide.

Par la mise en route rapide de cette association, patronnée par les autorités du département de Lot et Garonne (Sous-Préfecture, Action Sanitaire et Sociale, Juge des Enfants, Maire de Ste-Livrade) nous espérons faire reculer les limites de la gravité des problèmes que pose une jeunesse abandonnée à elle-même et l'intégrer rapidement dans le milieu métropolitain.-

Dr Yvan DAQUAS.

J'ai l'honneur de vous adresser par cette lettre les documents nécessaires pour la constitution de votre association. Il vous sera possible de la constituer dans les délais les plus brefs.

L'importance de votre initiative ne saurait être exagérée. La solution de ce problème social est d'actualité et il est urgent de trouver une solution définitive. Votre association sera une véritable oasis de bien-être pour ces jeunes abandonnés.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments de haute estime et de cordiales sympathies.

Je vous prie de croire, Monsieur, que la Fédération Française de la Jeunesse des Enfants est à votre disposition pour vous aider dans toutes les démarches que vous voudrez entreprendre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments de haute estime et de cordiales sympathies.

Je vous prie de croire, Monsieur, que la Fédération Française de la Jeunesse des Enfants est à votre disposition pour vous aider dans toutes les démarches que vous voudrez entreprendre.